

Communiqué de presse

Paris, le 25 septembre 2020

Lancement de l'augmentation de capital réservée aux salariés

Amundi lance l'augmentation de capital réservée aux salariés (sous le nouveau nom **We Share Amundi**), dont le principe avait été annoncé le 31 juillet 2020, et en précise les modalités ci-après.

Cette offre, qui traduit la volonté de la Société d'associer les salariés non seulement au développement de l'entreprise mais aussi à la création de valeur économique, permettra de renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

L'incidence de cette opération sur le Bénéfice net par Action devrait être négligeable : le nombre maximal de titres créés sera de 1 000 000 (soit moins de 0,5% du capital et des droits de vote).

La décote proposée aux salariés sera de 30%, comme pour la précédente augmentation de capital réservée aux salariés en 2019, conformément aux dispositions issues de la loi PACTE¹.

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'opération du 28 septembre au 15 octobre 2020 inclus. L'augmentation de capital est prévue le 17 novembre 2020 et les actions nouvelles d'Amundi seront cotées sur Euronext Paris le 18 novembre 2020.

Pour mémoire, les salariés détiennent aujourd'hui 0,5 % du capital d'Amundi.

Modalités de l'opération

Emetteur

Amundi, société anonyme au capital de 505 408 262,5 euros dont le siège social est au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – RCS PARIS 314 222 902 (la « Société »).

Titres offerts

L'opération consiste en une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés, préretraités et retraités des sociétés du Groupe Amundi adhérentes au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES Amundi (PEE) ou au Plan d'Epargne Groupe International d'Amundi (PEGI). L'augmentation de capital est réalisée sur le fondement de la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'offre porte sur un nombre maximum de 1 000 000 d'actions, d'une valeur nominale de 2,5 euros par action. Les actions nouvelles seront entièrement assimilables aux actions ordinaires existantes.

L'admission des actions Amundi nouvelles émises dans le cadre de l'opération sur le marché d'Euronext à Paris sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital, prévue le 17 novembre 2020. Ces actions seront cotées sur la même ligne que les actions existantes, code ISIN FR0004125920.

¹ Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Modalités de l'opération 2020

We Share Amundi est déployée en France et auprès des salariés des entités du groupe Amundi dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Etats-Unis, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg et Royaume-Uni.

Sont éligibles à l'offre les salariés des sociétés adhérentes au PEE ou au PEGI, ayant une ancienneté d'au moins trois mois, acquise de manière consécutive ou non, entre le 1^{er} janvier 2019 et le dernier jour de la période de souscription, ainsi qu'en France, les retraités ayant gardé des avoirs dans le PEE.

Le prix de souscription est fixé à 44,02 euros. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Amundi sur les 20 séances de bourse entre le 28 août et le 24 septembre 2020 inclus, après application d'une décote de 30%.

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'opération du 28 septembre 2020 au 15 octobre 2020 inclus.

Les actions pourront être souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2020 ou FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2020, à l'exception de certains pays où les actions seront souscrites en direct. Après la réalisation de l'augmentation de capital, et après décision de leurs conseils de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les FCPE Relais susvisés seront fusionnés, respectivement, dans le FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT s'agissant du FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2020 et du FCPE AMUNDI SHARES s'agissant du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2020.

Les droits de vote afférents aux actions détenues dans les FCPE seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE. Les droits de vote afférents aux actions détenues en direct seront exercés par le souscripteur.

Les actions souscrites dans le cadre de We Share Amundi seront soumises à une période d'indisponibilité d'environ 5 ans, sauf survenance des cas de déblocage anticipés prévus par le PEE ou le PEGI, et le cas échéant, aménagés pour certains pays.

Le montant individuel de souscription est limité à 40 000 euros. Les bénéficiaires pourront financer leur souscription en effectuant des nouveaux versements dans les plans, dans la limite du plafond annuel de 25% de leur rémunération annuelle brute applicable aux versements dans les plans d'épargne, ainsi que, s'agissant des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES Amundi, par arbitrage de leurs avoirs.

Dans le cas où le montant total des demandes de souscription représenterait un nombre d'actions supérieur à celui dédié à l'opération, les souscriptions portant sur les montants les plus faibles seront intégralement servies tandis que les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtement jusqu'à saturation de l'enveloppe. En France, la réduction éventuelle sera imputée d'abord sur la partie de la souscription financée par versements volontaires, puis sur les arbitrages d'avoirs disponibles et enfin sur la partie de la souscription financée par arbitrage d'avoirs indisponibles.

Avertissement

Ce communiqué a un caractère uniquement informatif et ne constitue pas une sollicitation pour la souscription d'actions Amundi.

We Share Amundi est strictement réservée aux bénéficiaires mentionnés dans ce communiqué et sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'opération.

Plus généralement, We Share Amundi sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

Contact

Pour toute question relative à We Share Amundi, les bénéficiaires peuvent s'adresser à leur Responsable des Ressources Humaines et consulter le site suivant : www.weshare.amundi.com

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux², Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales³, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 500 professionnels dans près de 40 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui près de 1 600 milliards d'euros d'encours⁴.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



Contact Presse:

Natacha Andermahr
Tel. +33 (0)1 76 37 86 05
natacha.andermahr-sharp@amundi.com

Contacts Investisseurs:

Anthony Mellor
Tel. +33 (0)1 76 32 17 16
anthony.mellor@amundi.com

Thomas Lapeyre
Tel. +33 (0)1 76 33 70 54
thomas.lapeyre@amundi.com

² Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019

³ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Données Amundi au 30/06/2020